

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

HAUTE AVESNES

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :
urbicom
URBANISME
PAYSAGE
ENVIRONNEMENT

Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i



Légende

- Limites communales
- EL7 : Alignement des voies publiques
- EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- PT3 : Réseaux de télécommunication
- INT1 : Servitude relative à la protection des cimetières
- INT1 : Périmètre de protection des cimetières
- JS1 : Servitude de protection des équipements sportifs

Attention : la totalité des données concernant la servitude "EL7 : Alignement des voies publiques" n'étant pas entièrement numérisée, il est important de se renseigner sur les périmètres du plan d'alignement